

Berne, avril 2016

Document de synthèse des CFF sur l'enveloppe financière allouée à l'infrastructure ferroviaire

«La convention sur les prestations constitue la base de la qualité du chemin de fer en Suisse.»

D'ici fin 2016, le Parlement fédéral statuera sur le montant de l'enveloppe financière dédiée au financement de l'exploitation et au maintien de la substance de l'infrastructure ferroviaire pour la période 2017 à 2020. La Confédération prévoit une enveloppe de CHF 13,2 milliards pour l'ensemble de l'infrastructure ferroviaire en Suisse. La convention sur les prestations découlant de la décision du Parlement est directement conclue entre les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT).

L'essentiel en bref

- **Consensus.** Les CFF et l'OFT sont d'accord sur le montant de la convention sur les prestations (CP) pour la période 2017 à 2020. Conformément à la CP, les CFF perçoivent CHF 7,6 milliards de francs (soit CHF 1,9 milliard par an) sur le montant global indiqué ci-dessus.
- **Enveloppe budgétaire limitée.** L'enveloppe budgétaire convenue est limitée pour plusieurs raisons: l'utilisation de la capacité du réseau est en hausse, le nombre d'installations en service (notamment la ligne diamétrale de Zurich et le tunnel de base du Saint-Gothard) augmente et le cadre légal est devenu plus exigeant. L'enveloppe financière est inférieure aux besoins calculés par les CFF. Les exigences en termes de sécurité, de qualité et de disponibilité du réseau ferroviaire sont garanties.
- **Efficacité et productivité.** Les CFF poursuivent leur démarche d'amélioration de la productivité et de l'efficacité et investissent là où l'effet est le plus perceptible pour les voyageurs. De plus, les CFF renforcent l'entretien préventif, ce qui allongera la durée de vie des installations. Le programme Rail-Fit20/30 permettra de réduire les coûts dans tous les domaines à l'échelle du groupe.

Historique

Depuis 2016, le financement de l'infrastructure ferroviaire nationale (maintien de la substance, exploitation, aménagement) est effectué avec le nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire FAIF. L'exploitation et le maintien de la substance sont réglementés entre la Confédération et les entreprises de chemin de fer dans le cadre de conventions sur les prestations. Le développement du réseau ferroviaire ne rentre pas dans la convention sur les prestations et fait l'objet de conventions de mise en œuvre séparées. Conformément à la législation, le maintien de la substance prime sur l'aménagement.

L'infrastructure

L'infrastructure ferroviaire des CFF comprend notamment un réseau ferroviaire de 3172 kilomètres, 8057 kilomètres de lignes de contact, 6103 ponts et 284 tunnels. La valeur comptable des installations de CFF Infrastructure atteint actuellement CHF 28,4 milliards. L'entretien de ce réseau emprunté chaque jour par 1,21 million de voyageurs génère des coûts élevés. Par conséquent, le montant des besoins financiers à allouer

à l'infrastructure et à son entretien fait régulièrement l'objet de discussions. Les coûts d'entretien de l'infrastructure ferroviaire augmentent, et ce pour différentes raisons:

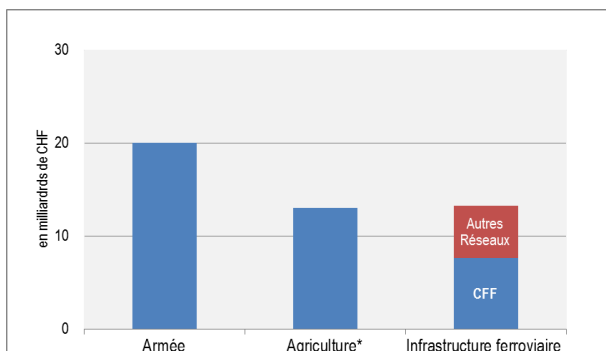
- Depuis les années 1990, le réseau ferroviaire est de plus en plus sollicité, notamment en raison de l'offre plus vaste proposée aux clients, de la hausse du trafic et du recours accru à des trains plus lourds et plus performants.
- Dans le même temps, l'infrastructure n'a pas été suffisamment entretenue et rénovée au vu de sa sollicitation croissante. La réduction de la durée de vie des installations qui en a résulté a entraîné une hausse des coûts et un besoin de rattrapage, qui mettra plusieurs années à être comblé. D'un montant annuel moyen de CHF 1,9 milliard, l'enveloppe financière convenue permettra toutefois d'atténuer la hausse du besoin de rattrapage jusqu'à 2020.

La position des CFF

Les CFF réaffirment clairement les points suivants: la qualité élevée de l'infrastructure ferroviaire est la condition sine qua non de la qualité du chemin de fer en Suisse. Elle se distingue par une sécurité, une disponibilité, une fiabilité et une ponctualité élevées. Les CFF restent l'entreprise de chemin de fer la plus ponctuelle en Europe.

- Les CFF s'appuient sur la convention sur les prestations 2017 à 2020 pour garantir une **infrastructure ferroviaire fiable** à leur clientèle à l'avenir.
- Au cours de la prochaine période CP 2017 à 2020, les CFF continueront de renforcer l'**entretien préventif** par rapport à l'entretien curatif. L'entretien préventif est effectué systématiquement au bout d'un laps de temps donné, sans attendre que les installations soient défectueuses. En optant pour ce type d'entretien, les CFF entendent diminuer à l'avenir la fréquence de remplacement des rails et des aiguilles et, à moyen terme, réduire les coûts.
- Au cours de la période CP 2017 à 2020, les CFF amélioreront la **productivité et de l'efficacité** via la simplification des processus, le regroupement des travaux de construction, la planification d'interruptions de tronçons plus longues et l'abandon d'activités sans utilité directe pour la clientèle.
- Parallèlement, les CFF renforceront les programmes actuels d'amélioration de l'efficacité. Le programme RailFit20/30 permettra de réduire les coûts dans toutes les unités à l'échelle du groupe. En 2015, les gains d'efficacité réalisés par les CFF au niveau de l'infrastructure se sont traduits par une économie de CHF 126 millions par rapport à l'année précédente. La **baisse des coûts** bénéficie à la fois à la clientèle, aux pouvoirs publics et aux contribuables.

Enveloppe financière: comparaison



Tous les chiffres en milliards de CHF, état: avril 2016.
* enveloppe financière pour l'agriculture: 2018-2021

Sources: Conf./CFF

- Une infrastructure ferroviaire d'un niveau qualitatif élevé est primordiale pour la Suisse au niveau économique.
- L'enveloppe financière allouée à l'infrastructure ferroviaire, d'un montant de CHF 13,2 milliards, est appropriée.
- En comparaison: la Confédération prévoit une enveloppe financière de CHF 20 milliards pour l'armée.
- L'enveloppe financière dédiée à l'infrastructure des CFF atteint CHF 7,6 milliards de francs sur quatre ans, soit CHF 1,9 milliard par an, ce qui correspond à 63 centimes par jour et par habitant.